

Lausanne, juillet 2021

Normes et recommandations - Bureau « consultations »

Les normes obligatoires sont signalées en vert

1. GENERALITES		
1.1	Description	Bureau type pour les consultations (PPLS, infirmerie, orientation professionnelle, éducateur social en milieu scolaire (ESS) et médiateur), possibilité d'accueillir entre 4 et 6 personnes.
1.2	Nombre d'occupants	Selon projet.
1.3	Surface minimale nette, sans les rangements (m2)	Selon l'outil de planification des besoins (onglet « Consultation ») : <ul style="list-style-type: none"> • Infirmerie / Psychologie / Logopédie / Psychomotricité / Médiation / éducateur social en milieu scolaire (ESS) / Conseil en orientation scolaire et professionnel : 20m2 ; • Salle de psychomotricité : 50m2, en sus (voir fiche-type).
1.4	Hauteur minimale nette (cm)	270.

2. CONSTRUCTION		
2.1	Sol + revêtement	Revêtement non-absorbant et antidérapant. Facilement nettoyable.
2.2	Revêtement des murs	Laisser des murs ou des angles sans aménagements fixes pour l'affichage. Pas d'objets saillants.
2.3	Fenêtres	<ul style="list-style-type: none"> • Les vitres sont conçues afin de ne pas empiéter sur la surface du bureau et les activités tout en permettant une bonne aération naturelle ; • Rideau ou autres pour assurer la discrétion.
2.4	Dispositifs acoustiques	Plafond acoustique (absorption).

3. TECHNIQUES		
3.1	Ventilation	Selon projet. Normes SIA.
3.2	Sanitaires	Lavabo avec eau chaude et froide (infirmerie uniquement).
3.3	Chauffage	Selon projet.
3.4	Electricité	Sonnette de porte avec système d'information lumineux.
	éclairage	Selon projet.
	courant fort	Prise électrique 3x230V à répartir selon projet.
	courant faible et informatique	Prises RJ-45 à répartir (téléphonie, wifi, etc.), selon projet.

4. MOBILIERS ET MATERIELS A CHARGE DES COMMUNES		
4.1	Mobilier et installations obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> • Patères ; • Panneaux d'affichage et/ou mur aimanté ; • Bureau avec plusieurs tiroirs fermant à clé avec chaise de bureau à roulettes ; • Armoires fermant à clé, modulables et déplaçables, avec étagères et/ou tiroirs que l'on peut retirer (ou bacs), profondeur minimum 45cm (format de papier A3).

		<p>Si infirmerie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilier de bureau ; • Lit d'examen ; • Armoire pharmacie-médicaments ; • Réfrigérateur-congélateur. <p>Si PPLS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobilier de bureau ; • Mobilier pour l'espace clinique ; • 1 table avec 4 à 6 chaises pour les entretiens.
4.2	Matériel ou équipement d'exploitation	Poubelles pour le tri des déchets.

5. REMARQUES

Pour chaque lieu de consultation (PPLS et les autres services) :

- Une salle d'attente avec une entrée accessible hors des heures scolaires doit être prévue ;
- Boîte aux lettres interne ou externe à prévoir, selon projet ;
- Sonnette à l'extérieur du bâtiment avec déclenchement d'ouverture de porte extérieure depuis le bureau ;
- Les bureaux sont accessibles à la conciergerie et pas aux enseignants, sauf dans des cas particulier (selon projet) ;
- Lieu de pause avec une cuisinette, en cas d'absence de salle des maîtres à proximité ;
- Accès à des toilettes pour personne à mobilité réduite ;
- Une salle de réunion (selon projet). Les salles de réunion peuvent être mutualisées avec les salles de l'établissement si elles sont placées de manière adéquate et meublées de manière à permettre la protection des données sensibles. Projet à discuter avec les utilisateurs.

Concernant le bureau pour l'infirmerie, la psychologie, la logopédie, l'orientation professionnelle, l'éducateur social en milieu scolaire (ESS) et la médiation

- Un espace administratif : ordinateur, table et chaise ;
- Un espace entretien : prévoir 1 table avec 4 à 6 chaises pour les entretiens ;
- Un espace clinique : tests, jeux.

Concernant le bureau pour l'infirmerie

Il est utilisé pour les dépistages, visites et entretiens de santé effectués par le médecin et l'infirmière scolaires ou le dentiste scolaire. A l'occasion, il peut aussi servir de local de soins de premiers secours.

Un espace de repos doit être prévu en sus si le projet de construction est d'envergure (9-11S).